

Il y a de libertés durables que celles qui naissent d'elles-mêmes sur leur propre sol. Mais elle excroît, par la lueur de ses idées, par le spectacle d'ordre et de paix qu'elle espère donner au monde, le seul et honnête prosélytisme: la prosélytisme de l'estime et de la sympathie. Ce n'est point la guerre, c'est la nature. Ce n'est point la pagitation de l'Europe, c'est la vie. Ce n'est point à incendier le monde, c'est briller de sa place sur l'horizon des Peuples pour les devancer et les guider à la fois.

Nous désirons, pour l'humanité, que la paix soit conservée. Nous l'espérons même. Une seule question de guerre avait été posée, il y a un an, entre la France et l'Angleterre. Cette question de guerre, ce n'était pas la France républicaine qui l'avait posée, c'était la dynastie. La dynastie emporta avec elle ce danger de guerre qu'elle avait suscité pour l'Europe par l'ambition toute personnelle de ses alliances de famille en Espagne. Ainsi cette politique domestique de la dynastie déchuë, qui pesait depuis dix-sept ans sur notre dignité nationale, pesait en même temps, par ses prétentions d'une couronne de plus à Madrid, sur nos alliances libérales et sur la paix. La République n'a point d'ambition. La République n'a point de népotisme. Elle n'hérite point des prétentions d'une famille. Que l'Espagne se régisse elle-même; que l'Espagne soit indépendante et libre. La France, pour la solidité de cette alliance naturelle, compte plus sur la conformité de principes que sur les successions de la maison de Bourbon!

Tel est, Monsieur, l'esprit des conseils de la République. Tel sera invariablement le caractère de la politique franche, forte et modérée que vous aurez à présenter.

La République a prononcé en naissant, et au milieu de la chaleur d'une lutte non provoquée par le peuple, trois mots qui ont révélé son âme et qui appelleront sur son herceau les bénédictions de Dieu et des hommes: Liberté, Égalité, Fraternité. Elle en a donné le lendemain, par l'abolition de la peine de mort en matière politique, le véritable commentaire au dedans; donnez-leur aussi leur véritable commentaire au dehors. Le sens de ces trois mots appliqués à nos relations extérieures est celui-ci: affranchissement de la France des chaînes qui pesaient sur son principe et sur sa dignité; récupération du rang qu'elle doit occuper au niveau des grandes puissances européennes; enfin, déclaration d'alliance et d'amitié à tous les peuples. Si la France a la conscience de sa part de mission libérale civilisatrice dans le siècle, il n'y a pas un de ces mots qui signifie guerre. Si l'Europe est prudente et juste, il n'y a pas un de ces mots qui ne signifie paix.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

LAMARTINE,

Membre du Gouvernement provisoire de la République et Ministre des affaires étrangères.



LA REVUE CANADIENNE

MONTRÉAL, 7 AVRIL 1848.

NOUVELLES D'EUROPE.

Des journaux anglais du 12 mars au matin, apportés par le *Cambrisa*, mais oubliés pendant deux jours à la poste, ont été reçus par notre nouveau confrère le *Morning Star*. Les nouvelles qu'ils contiennent, bien que de quelques heures seulement plus récentes que les nôtres, ne sont pas néanmoins dépourvues d'intérêt.

Elles nous annoncent en effet, ou du moins nous confirment une démission ministérielle; celle du ministre Serra Capriola à Naples; du cabinet Russell à Londres, et du prince de Metternich à Vienne.

Nous avions, au reste, déjà trouvé la confirmation de ce dernier bruit dans les journaux français, qui donnent même à ce sujet d'assez curieux détails. Il paraîtrait que, dans le conseil tenu à la réception des nouvelles de France, le prince de Metternich aurait déclaré que l'heure des concessions était venue et qu'une plus longue résistance entraînerait de graves périls. Ce sage conseil trouva un fort mauvais accueil, et le prince se retira sans dissimuler un mécontentement auquel une circonstance fâcheuse vint bientôt mettre le comble. Le soir, au théâtre, le public saisissant une allusion piquante contre les idées rétrogrades, se serait tourné vers la loge du premier ministre comme pour lui en faire l'application. Ce fut assez pour mettre le comble à l'émotion du vieux diplomate, qui donna sa démission le lendemain: il n'a pas encore été remplacé et le sera sans doute très difficilement dans les circonstances qui ont acquis, par cette retraite, une gravité nouvelle.

Quant au changement du cabinet britannique, il n'a rien qui nous surprenne. C'est une conséquence toute naturelle de cette politique aussi sage qu'habile, suivie depuis longtemps en Angleterre, et qui consiste à remettre toujours aux mains d'un cabinet tout le soin d'accomplir les réformes et les progrès qu'indiquent les nécessités du moment. C'est ainsi qu'à Lord Wellington fut confiée jadis l'émancipation des catholiques, c'est par suite du même principe que les grandes réformes exécutées naguère l'ont été par sir Robert Peel. Aujourd'hui que la révolution française impose la nécessité de nouvelles concessions, ce sont probablement les Tories qui

voudront se charger d'élargir eux-mêmes, comme on l'annonce, le cercle de la franchise électorale et de rendre justice à l'Irlande, pour avoir aux yeux du peuple et de l'histoire, le mérite de ces concessions et n'en pas dépasser le but. Cette manière de procéder la mission du parti conservateur est peut-être ce qu'on doit le plus admirer dans la politique anglaise. C'est là précisément ce que l'ordre de choses qui vient de tomber en France n'avait pas su comprendre, on voulu accepter et cependant c'est ce qui l'eût eût peut-être.

De France, nous n'avons aucune nouvelle ultérieure, bien que le *Star* donne comme nouveautés les proclamations adressées par le duc d'Angulême aux troupes de l'Algérie, et dans lesquelles il accepte spontanément le nouvel ordre de choses. Ces proclamations, datées du 28 février, ne constituent nullement l'adhésion du prince à la république, comme le dit notre confrère: le prince a compris qu'il y aurait folie et crime à résister au vœu de son pays et il s'y est soumis en silence et honorablement: voilà tout. Nous savons que quelques jours après il s'est présenté à Toulon et qu'un bateau à vapeur a dû le conduire en Angleterre, ainsi que le prince de Joinville. — *Courrier des E. U.*

COMMERCE AVEC LES ETATS-UNIS

Nos relations commerciales avec les Etats-Unis tendent à s'étendre chaque jour d'avantage, surtout dans la partie ouest de la Province, et devant Haut-Canada. Il n'en saurait être autrement avec les facilités de communications que nous avons avec nos voisins, l'étendue de nos frontières, la navigation commune des grands lacs et l'esprit d'entreprise qui gagne les populations. Mais la principale cause de cette augmentation de commerce avec les Etats-Unis est l'activité de leurs habitants et l'encouragement donné par leur gouvernement à cette activité. Les Américains veulent accaparer tout le commerce de transport de ce continent. Pour cela, ils demandent à leur gouvernement d'abolir tous les droits sur nos produits, et qu'en les laisse librement entrer aux Etats-Unis; en second lieu, ils s'appliquent à réduire les taxes de transport sur leurs canaux afin de rendre la route des états de l'ouest à la mer Atlantique infiniment moins chère que celle du St. Laurent. C'est dans ce but qu'un mémoire signé par un grand nombre de spéculateurs et commerçants Américains vient d'être adressé au Congrès. Ce mémoire a été référé au comité du commerce, qui vient de donner son rapport sur icelui. Dans ce rapport, il est d'abord fait allusion aux deux lois de drawback passées, la première en 1845 pour permettre aux marchandises étrangères de traverser les Etats-Unis et de venir en Canada, la seconde en 1846 pour permettre l'exportation des marchandises de la même manière. Ces deux mesures ont longtemps été refusées par le Congrès, qui à la fin a compris qu'en permettant ces transports à travers leur territoire, les Etats-Unis ne pouvaient qu'y gagner. En effet c'était un moyen d'accaparer la plus grande partie du commerce d'importation et d'exportation de ce pays.

Ces grands avantages d'une législation libérale et éclairée ont déjà été réalisés. Le commerce avec le Canada a augmenté d'année en année. Il n'y a pas encore de statistique complète des importations et exportations entre le Canada et les Etats-Unis; mais on voit par les retours de la maison de douanes du seul port d'Oswego, où passe la plus grande partie du commerce avec le Canada-Ouest, que les importations se sont montées

En 1845 à.....	\$256,671,80
En 1846 à.....	644,401,87
En 1847 à.....	1,000,000,00
Et les exportations en 1847 à.....	\$238,000,00

Le comité croit qu'il peut arriver à la conclusion, d'après différents calculs faits par les bureaux de commerce du Canada et des spéculateurs des Etats-Unis qu'il y a dans les prix de transport par la voie du St. Laurent et la voie américaine, une différence moyenne d'un écu par baril en faveur de cette dernière. L'ouverture du St. Laurent aux vapeurs du monde entier tendrait à égaliser ces prix de transport durant l'été; mais New-York et Boston auraient encore l'avantage des frets en venant, car le plus grand nombre de vapeurs qui viennent dans le St. Laurent n'ont de cargaison qu'en retour. Durant l'automne, l'hiver et le printemps, la route américaine est toujours praticable et offre plus de sécurité et surtout d'expédition par les chemins de fer, etc.

« Le comité est d'opinion que le commerce actuel peut être grandement augmenté par l'abolition des restrictions qui existent encore en s'approchant autant que possible de la réciprocité commerciale; mais pour cela il faut le concours des deux pays. Il n'est pas expédient, dans l'opinion du comité sur le commerce, et pas même possible maintenant de faire par un simple acte législatif un changement aussi radical dans les règlements du commerce que l'abolition des 20 par cent de droits sur les céréales. La réciprocité dans son sens étendu comprend la libre navigation du St. Laurent et plusieurs autres questions qui doivent devenir le sujet d'arrangements diplomatiques avec l'Angleterre. Sans entrer dans la discussion de ces questions à débattre entre les deux pays, voici pour aujourd'hui une objection à accorder la demande des pétitionnaires. Par nos traités avec divers gouvernements étrangers, dit le comité nous sommes obligés de les placer sur un pied d'égalité avec les nations les plus favorisées par nous, pour ce qui regarde les règlements du commerce. Ainsi ces pays pourraient demander à participer dans les réductions de droits que le Congrès adopterait en faveur des produits du Canada. Ce serait ouvrir librement les Etats-Unis aux produits du monde entier. Nous croyons que ni le Congrès ni le pays ne sont prêts à adopter cette politique. Quoique nous

soyons persuadés que nos intérêts agricoles peuvent entrer en concurrence avec ceux d'autres pays, la politique de notre gouvernement a eu pour principe jusqu'à ce jour de protéger nos cultivateurs contre les effets de ces changements soudains, ces fluctuations dans les prix des grains et ces baisses qui frappent fréquemment les marchés étrangers.»

Le comité a cependant favorablement recommandé la seconde partie du mémoire, qui demande que le blé du Canada soit admis aux Etats-Unis dans les lacs et les ports des frontières, *under bond*, pour être manufacturé là et être ensuite ré-exporté ailleurs dans l'an après son entrée, etc. «Un bill à cet effet a même été présenté au Congrès, et il n'y a aucun doute qu'il deviendra loi.»

Cette extension du système du drawback aura certainement des conséquences désastreuses pour notre commerce de transport et même elle affectera sérieusement les revenus de nos grands travaux publics. Il devient important pour notre gouvernement de considérer par quels moyens on peut empêcher ces fâcheux résultats. Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos hommes d'état sur cette question. Sous les circonstances actuelles, il faut en convenir, nous sommes incapables de soutenir la concurrence avec la route américaine à la mer pour le bon marché et l'expédition du transport. Ce commerce croissant va nous échapper entièrement, avec ses profits, si nous n'améliorons pas d'abord la navigation du St. Laurent et si nous ne réduisons les taxes de péage sur nos canaux. Mais il est encore pour nous des moyens puissants de lutter avec nos voisins, c'est d'imiter leur énergie et leur activité, de réaliser ces projets de chemin de fer et de canaux mis sur le tapis depuis deux ans. Il faudrait continuer activement le chemin de fer de Portland. Cette magnifique route ferait bien vite descendre le commerce de Poulet à Montréal. Le canal de Caughnawaga entre le St. Laurent et le lac Champlain serait également favorable aux intérêts du commerce Canadien. La grande route nationale, le chemin de fer de Québec à Halifax, s'il était possible de la réaliser, empêcherait également la ruine de ce commerce. Il faut nous hâter. Nous avons affaire à des voisins qui vont vite en besogne qui n'hésitent pas, qui ne tiennent pas, qui veulent que tout notre commerce passe par chez eux, qui veulent que leurs canaux, leurs steamers, leurs chemins de fer fleurissent et prospèrent aux dépens de nos canaux, de nos steamers de nos chemins de fer; qui veulent mouler notre grain dans leurs moulins enla qui veulent faire une partie de nos affaires et en retirer en proportion les profits.

Nous regrettons qu'en présence de tels dangers, nous soyons dans une position aussi difficile et aussi embarrassée sous le rapport des finances. La Province pourra très difficilement, si elle n'a d'abord le pouvoir, donner quelques secours d'argent aux grandes entreprises dont nous avons besoin. L'ex-ministère a laissé des travaux publics importants inachevés pour en commencer d'autres considérables, etc. La présente administration ne pourra se tirer d'affaires que par la plus grande prudence et la plus stricte économie.

D'ici à la prochaine session, nous avons tout le temps de voir ce qu'il importe le plus de faire pour améliorer la condition de notre commerce. Nous verrons de plus amples résultats de la politique commerciale des Etats-Unis et nous saurons sans doute ce que le gouvernement impérial entend faire au sujet des lois de navigation. Car de tout les moyens de prospérité commerciale qui s'offrent à nous dans l'avenir, nous l'avons dit cent fois déjà, la libre navigation du St. Laurent est le premier et le plus puissant. Sans elle, nous sommes condamnés à végéter et à languir. Le gouvernement impérial ne saurait refuser d'abolir à jamais ce monopole exorbitant qui, s'il existait encore quelques années, serait la ruine de ces magnifiques Provinces. Il faudra insister sur cette grande mesure qui sera la première condition de notre future prospérité. L'Angleterre l'accordera, car nous vivons dans un temps où les réformes s'obtiennent sans combat et sans lutte par la seule force des idées et des choses. Le vieil édifice colonial avec ses monopoles, ses privilèges, ses restrictions injustes s'en va croulant comme les autres institutions qui ne conviennent plus à notre âge. Le vent souffle de tous côtés à la réforme et au progrès. Ce n'est pas aujourd'hui qu'on peut douter de l'avenir des peuples. Mais il faut comme toujours que les peuples soient éveillés, vigilants, actifs, s'ils veulent prospérer. *Aidez-le, le ciel l'aidera.*

GRANDE ASSEMBLÉE.

COLONISATION DES TOWNSHIPS DE L'EST.

Jamais nous n'avons eu à Montréal d'assemblée plus considérable que celle de mercredi soir. L'immense salle du marché Bonsecours était complètement encombrée. Nous croyons qu'il n'y avait pas moins de cinq à six mille personnes présentes. C'est fâcheux qu'il n'y a pas eu d'arrangements pris pour distribuer avec plus d'ordre une si grande foule et surtout pour placer convenablement les dames. De très bonne heure la salle s'est trouvée si pleine qu'un grand nombre de personnes n'ont pu entrer et parmi ceux qui ont pu, après sept heures, parvenir dans la salle, beaucoup ont dû perdre une partie des discours et procédés de l'assemblée. Quoique nous nous soyons trouvés de ce nombre, nous devons dire cependant que l'assemblée de mercredi était une magnifique démonstration, un imposant spectacle. Ces citoyens accourus de toutes parts pour donner leurs concours au noble projet de l'établissement des Townships prouvent au pays qu'il y a encore du véritable patriotisme parmi ses enfants et l'enthousiasme qui régnait à l'assemblée témoignait de la popularité du projet. En effet tout le monde semble comprendre les grands bienfaits qui doivent en

résulter. Ce sera le moyen d'agrandir la patrie canadienne, d'assurer le bien-être et l'indépendance d'une grande partie de notre population par la propriété et surtout d'empêcher l'émigration de notre jeunesse aux Etats-Unis. Espérons que l'enthousiasme et le zèle déployés mercredi soir ne s'éteindra pas, mais au contraire ira croissant de jour en jour, et fera de l'Association pour l'établissement des Townships une association nationale digne du but qu'elle a en vue.

Après que l'assemblée eut été régulièrement organisée sous la présidence de Monseigneur l'Evêque de Montréal MM. L. J. Papineau et C. S. Cherrier prirent successivement la parole. Le bruit de la salle empêcha leur voix d'arriver jusqu'à nous. Le révd. M. O'Reilly qui parla ensuite se fit mieux entendre et par la force de son organe et par le silence qui s'établit peu à peu. M. O'Reilly est véritablement éloquent. Il porte la parole avec la chaleur et l'énergie qui distinguent sa nation. Vous vous sentez en présence de l'apôtre inspiré et plein de foi dans ce qu'il dit et propose. Vous l'écoutez avec plaisir. Son discours a été accueilli par par vos tonnerres d'applaudissements. Nous avons beaucoup admiré avec ceux qui étaient présents l'idée de M. O'Reilly, qu'à chaque nouvelle paroisse que l'association fera établir, le premier coup de hache soit donné par le missionnaire, que le premier arbre abattu soit destiné à faire une croix qu'on plantera la veille de la St. Jean-Baptiste, comme pour y planter en même temps l'augusta signe de notre religion et de notre nationalité.

Le Grand Evêque de Montréal s'adressa ensuite à l'assemblée pour lui dire combien il approuvait le projet et encourageait le peuple à le soutenir de tous ses efforts. De son côté notre digne Evêque, en acceptant la Présidence de l'Association promet de faire tout en son pouvoir pour avancer ses intérêts. S. G. s'assit au br it des vivats prolongés.

On a vu avec plaisir la Maison de St. Sulpice dignement représentée à l'assemblée par MM. Bidelle et Pinsonaut. Ces deux messieurs ont fait de bons discours que le peuple a paru goûter. M. Pinsonaut a recommandé de la persévérance dans l'entreprise. L'honneur de notre population y est, pour ainsi dire, engagé. Si elle était abandonnée qui dirait-on de nous, remarqué avec raison M. Pinsonaut. Il n'y a aucun doute que la maison de St. Sulpice donnera l'exemple de la libéralité pour favoriser l'établissement des Townships puisqu'elle paraît si bien comprendre l'importance et l'utilité du projet.

Les règlements préparés par le comité des quinze, nommé le 2 mars à cet effet, ont été adoptés par ceux qui ont pu en entendre la lecture. Ils seront publiés tout prochainement.

On a terminé par les élections des officiers dans l'ordre suivant:

- Président.—L'Evêque de Montréal.
- Vice-présidents.—1er M. J. Roy,
- 2<sup>e</sup> M. L. J. Papineau,
- 3<sup>e</sup> M. J. Bruneau,
- 4<sup>e</sup> M. S. Cherrier.
- Treasorier.—M. E. R. Fabre,
- J. Jodoin,
- Auditeurs des comptes, MM. R. Trudeau,
- W. Masson,
- Secrétaire archiviste.—M. Labrèche Vigor.
- Assistants.—MM. Delorme et Dorion.
- Secrétaire correspondant.—M. Papin.
- Assistants.—MM. Doutré et Lafamme.

A une assemblée du Bureau du Commerce, tenue vendredi dernier, les messieurs suivants ont été élus aux charges suivantes, pour l'année courante.

- Président.—L'hon. P. McGill.
- Vice-Président.—A. Shaw, écr.
- Treasorier.—C. H. Castle, écr.
- Conseillers.—D. L. McPherson, A. Gilmour,
- H. L. Routh, James Law, T. B. Anderson, C. Bockus, G. Elder, jr., H. Fowler écr.,
- Bureau d'arbitrage.—James Mathewson, H. H. Whitney, D. Davidson, J. B. Greenhields,
- James Gilmour, J. G. McKenzie, Jas Breckanridge, Thos. Ure, E. T. Renaud, C. S. Ross,
- John Spiers, James Scott, écrs.

L'hon. R. Baldwin a été réélu unanimement au 4<sup>e</sup> Riding d'York, et l'hon. J. H. Price de la même manière au 1<sup>er</sup> Riding.

Election de Verchères.—Nous féliciterons les électeurs sur le choix qu'ils viennent de faire dans la personne de George E. Garter, écr. pour les représenter en parlement. L'élection de M. Carter a été assurée par une grande majorité sur son adversaire M. Marion. Voici l'état du poll à la cloûre:

	M. CARTIER.	M. MARION.
Verchères... 63	....	171
Contrecoeur... 20	....	131
St. Antoine... 108	....	70
St. Marc... 51	....	59
Bémil... 122	....	117
Varennes... 374	....	4
	738	552
	Majorité 186	

ETAT COMPARATIF DES ALKALIS.

	1 <sup>er</sup> . Avril 1848.		
	Pois.	Perls.	Total
Emmagasiné	1734	365	2102
Livré,	47	143	192-2294
	1 <sup>er</sup> . Avril 1847.		
Emmagasiné	1880	784	2564
Livré,	309	89	397-2932
	Moins en 1848,		
	E. M. LEPROHON, Inspecteur.		

Emigration.—On pense que les côtes passées en Angleterre et en Canada pour régler l'émigration à l'avenir vont porter le prix du passage sur mer à 25 par tête. Si c'est le cas, la Province sera réellement protégée.

Un Extra de la Gazette Officielle est sorti mardi contenant une Proclamation pour régler le service de la Quarantaine à la Grosse Ile pendant la prochaine saison. Les Règlements sont très sévères. Tous les vaisseaux ayant plus de 30 passagers à bord doivent s'arrêter à l'ancre vis-à-vis l'île; s'il y a eu de la maladie durant le voyage, ou si le vaisseau vient d'un port où il y en avait, il doit être purifié et nettoyé complètement. Les émigrants sales doivent être mis à terre et lavés bon gré, mal gré. Enfin la Grosse-Ile est placée sous l'autorité militaire. Nous devons savoir gré à l'administration de ces mesures de précaution et de prudence.

La Banque d'Epargne de la Cité et du District.—Celle excellente institution vient de faire le rapport annuel de ses affaires, qui prouve sa prospérité croissante. Nous regrettons que la matière préparée pour ce numéro nous force d'en différer à mardi la publication. Depuis le commencement de son établissement à ce jour durant un espace de 19 mois la banque a reçu en dépôts la somme de £142038 1.4 et durant la même époque celle de 84362 9 9 a été payée aux dépositaires; ce qui laisse une balance de £62,675 11 7 due aux dépositaires le premier de Janvier dernier. Dans les trois derniers mois, malgré la crise commerciale et le mauvais état des affaires il y a eu £1468 4 5 de dépôts. Ce fait prouve la bonne condition et l'économie des classes laborieuses. Il y a aujourd'hui déposé dans la banque un montant de £64143 16.

Le Pilot d'hier nous apprend que M. Mathew Ryan, écr., de cette ville, a été nommé inspecteur du revenu pour le district de Montréal, à la place de J. M. Ferres, écr., qui a été déposé en conséquence de la part active qu'il a prise à la dernière élection pour le comté de Shefford, le gouvernement étant déterminé à ne pas permettre aux officiers engagés dans la perception du revenu de se mêler dans les affaires d'élection. Par rapport à M. Ryan, il n'est besoin de rien dire; il est très-bien connu dans cette ville et nous sommes sûrs que sa nomination rencontrera l'approbation générale.

Le bruit court en ville que Toussaint Peltier, écr., doit être le nouveau juge, en remplacement de M. le juge Gale qui a résigné, et que Son Honneur le Maire Jos. Bourret doit être appelé au Conseil Législatif. Ces deux nominations seraient également bien vues de toute la population du pays. Nous espérons qu'elles seront faites.

La Saison etc.—Les premiers jours du printemps sont magnifiques. La température s'adoucit quoique le froid se fasse encore sentir le matin et le soir. Le St. Laurent est libre de glaces vis-à-vis la ville et on attend d'un jour à l'autre la débâcle complète du fleuve.

A nos abonnés des campagnes.—Nous recevons tous les jours des réclamations de quelques abonnés des campagnes qui se plaignent d'irrégularité dans l'envoi des journaux. Nous répétons encore que la faute est toute entière à ce « brigandage organisé » qu'on appelle le Département des Postes. Les journaux sont expédiés régulièrement de notre bureau. Parmi les endroits où les ravages de la Poste se font le plus sentir, la paroisse de la Rivière-du-Loup près de Berthier, se distingue entre toutes. Il ne se passe pas de semaines sans qu'on n'y escarmote quelques numéros de la Revue. Si ça continue, nous serons forcés de nous adresser aux autorités supérieures.

Enlèvement.—Le Delta de la N. Orléans nous apprend que deux des Petites Danseuses Vienneuses se sont envolées sans qu'on sache avec qui et dans quelle direction. Depuis ce fâcheux événement Mde Weiss a fait doubler la garde de ses charmantes petites filles et elle ne les perd pas elle-même de vue.

Nous accusons réception du Journal d'Agriculture pour le mois d'avril qui est très intéressant, aussi d'un pamphlet contenant une analyse de la Jurisprudence et des lois concernant le contrat de louage en force dans le Bas-Canada publié par M. Gorrie Notaire et Régistrateur du comté de Terrebonne. Ce petit ouvrage nous paraît bien compilé et sera fort utile aux hommes de lois, commissaires des petites causes aux marchands, artisans, enfin à tous ceux qui sont engagés dans les affaires et qui ne l'est pas! Nous le recommandons au patronage public.

Imprimeries à Boston.—Il y a à Boston 70 imprimeries. Plusieurs de ces établissements emploient de 25 à 100 personnes. Ces imprimeries contiennent 125 presses à bras et 75 presses à cylindre qui marchent continuellement. Il y a 60 journaux publiés à Boston. On peut se faire une idée du grand nombre de personnes qui vivent de l'air de l'imprimerie.

Joseph Gaudet, écr., qui occupe une place dans le Commissariat depuis plusieurs années et qui a succédé à son père, feu J. T. Gaudet, écr., qui a été dans le même département depuis 1813 jusqu'à sa mort en 1841, est parti de cette ville jeudi dernier pour se rendre à Boston où il doit s'embarquer pour l'Angleterre. M. Gaudet a été choisi par les officiers supérieurs du Commissariat pour occuper un poste important sur les côtes d'Afrique. Il pense qu'il sera stationné à la Côte d'Or, où les Anglais tiennent une force armée assez considérable. Son séjour en Afrique ne se prolongera pas plus de trois ans. — *Nigrore.*

STATISTIQUE DE LA LOUISIANE.—On estime le nombre d'arpents de terre cultivée dans tout l'Etat à 1,150,512, et le nombre total d'arpents